

# ORDRE<sup>des</sup> ARCHITECTES MALAGASY

L'Ordre des Architectes Malagasy a pour fonction de définir et d'organiser la mission de l'Architecte dans ses rapports avec l'intérêt public et les intérêts privés à Madagascar.

Il possède pour cela des attributions administratives, normatives, juridictionnelles et de formation sur ses membres.

**Le métier  
d'architecte  
est réglementé**



- Ordonnance N°93.018 du 25 Avril 1993, portant création et institution de l'Ordre
- Décret d'application N°93.455 du 18 août 1993 portant réglementation sur l'obligation de recours à un Architecte
- Décret d'application N°99.09 1999 portant Institution du Premier Conseil National de l'OAM

## PROFESSION RÉGLEMENTÉE

L'usurpation du  
titre d'Architecte  
est une infraction  
pénale

Code Pénal art. 258

## PERMIS DE CONSTRUIRE

Selon la Loi, à partir de 150m<sup>2</sup>  
de plancher habitable,  
l'appel d'un architecte est obligatoire

Une obligation légale qui  
sécurise votre investissement immobilier

Décret 2019-1956

## PROMOTEURS IMMOBILIERS

La conception de  
chaque projet  
immobilier doit  
passer  
par un architecte

## SOCIÉTÉ D'ARCHITECTURE

Toutes société  
d'architecture doit  
obligatoirement  
être inscrite au  
tableau de l'OAM

## PORT DU TITRE D'ARCHITECTE

Être obligatoirement  
inscrit à l' OAM

## RÔLE DE L'OAM

Défendre  
- la qualité de  
production  
architecturale  
et urbaine  
- la profession  
d'architecte

## UTILITÉ PUBLIQUE

Un projet bien mené,  
conforme aux  
réglementations,  
profite à son  
propriétaire,  
à ses occupants et à  
toute la communauté.

## PATRIMOINE BÂTI

Restaurer  
sans dénaturer  
Adapter  
sans effacer  
Transmettre  
sans altérer

Retrouvez nos guides:

-Pour bâtir durablement avec l'Architecte à Madagascar  
-D'application et de bonnes pratiques des concours  
d'Architecture

Ici: <https://oam.mg/travailler-avec-larchitecte/>

**ORDRE**<sup>des</sup>  
**ARCHITECTES**  
**MALAGASY**



contact@oam.mg



+261 38 25 000 25



www.oam.mg



Andranobevava,  
Immeuble Nexus